



## CDPME

### PROCES-VERBAL N°08

Réunion restreinte du 28/04/2026

MAI 2026

JOURNÉE DU 02/05/26 – 03/05/26

**Match n°53405548 – U18 D2 : MACCABI PARIS / AS PARIS du 03/05/26 :**

Considérant les antécédents disciplinaires entre les deux clubs pouvant amener à de potentielles tensions,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel, à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.***

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

La commission détermine cette rencontre pour l'utilisation du dispositif des caméras portatives sur les arbitres en respect des modalités inscrites à la circulaire annexée aux règlements fédéraux.

***Transmission du dossier à la CDA pour mise en place.***

\*\*\*\*\*

**Match n° 53406034 – U18 D3 : ES SEIZIEME / PARIS XVII POUCHET du 03/05/26 :**

*Hors la présence de M. MIGUEL qui ne participe ni ne délibère durant ce dossier,*

Considérant les enjeux sportifs pouvant amener à de potentielles tensions,

La commission décide, par prévention, de désigner trois arbitres officiels, le central à la charge du club recevant, les deux assistants à la charge des deux clubs,

***Transmission du dossier à la CDA pour désignation.***

\*\*\*\*\*

**Le Président de la Commission  
Nuno Filipe MIGUEL**